



**Direction Territoriale  
Secteur Sud 25**  
6 rue de la Madeleine – BP 962 15  
25015 Besançon Cédex 6  
Tél : 03.81.82.61.30  
Fax : 03.81.82.61.39

Projet Educatif  
**Les Francas du Doubs**

**Ses fondements :**

Ils sont de trois ordres

**\* Des connaissances scientifiques**

Chaque personne est unique et originale. « L'enfant n'étant que la reproduction de personne est en fait une création définitivement unique » (A. Jacquard).

La personne humaine est indivisible. « Il est contre nature de traiter l'enfant fragmentairement. A chaque âge, il constitue un ensemble indispensable et original. Dans la succession de ses âges, il est un seul et même être en cours de métamorphose » (H. Wallon).

L'être humain est un être social « L'homme ne peut se concevoir en dehors de la société sans mutilation » (H. Wallon).

Le développement de la personne humaine suit une évolution dont l'enfance et l'adolescence sont les deux premières grandes périodes. « Si l'enfant présente un grand intérêt en lui-même, il s'y ajoute, en effet, que l'enfant explique l'homme autant, et souvent plus, que l'homme n'explique » (J. Piaget). L'enfant est une personne originale qui se distingue profondément de la personne adulte. « Ce fut un progrès essentiel que de situer l'enfance dans sa singularité, de la saisir dans sa physionomie propre afin qu'elle ne plus évaluée en référence constante à l'âge adulte, assimilée ou plutôt confondue avec l'âge adulte » (G. Snyders). L'éducation est globale et continue. « En réalité, l'éducation comprend toutes les influences qui peuvent s'exercer sur l'individu pendant sa vie » (R. Gal). L'action éducative n'est que la part consciente, volontaire et finalisée de l'éducation. « Il faut distinguer les caractéristiques de l'action exercée. Celle-ci peut être volontaire ou involontaire, elle peut être finalisée ou non » (G. Miallaret).

**\* Des constats**

Que cela soit apparent ou non, tous les individus et tous les groupes humains sont interdépendants. Si les maux dont souffrent singulièrement les jeunes ont, sans conteste, des causes politiques et économiques, ils prouvent également que notre société n'assume pas encore pleinement sa fonction éducative. Dans une société en évolution sociale, culturelle, scientifique et technologique – accélérée, l'action éducative péri-scolaire s'avère de jour en jour plus nécessaire, tant pour le développement des personnes – et de toutes les personnes – que pour la formation des citoyens (membres de la société).

**\* Des valeurs**

Ce sont toutes les valeurs indissociables de la dignité de tout être humain : l'égalité des droits et des devoirs, de la justice, le respect mutuel, la liberté, l'autonomie, la solidarité, la responsabilité, la démocratie, la paix... C'est aussi la laïcité définie comme étant le respect de la personne enfantine qu'il importe de protéger contre toute exploitation de sa vulnérabilité.

**Sa finalité :**

Le projet éducatif des Francas intègre deux données importantes :

- Dans le processus de développement de la personne humaine, l'enfance est une période déterminante,
- La participation active de la personne, quel que soit son âge, est indispensable à son développement.

« La finalité du projet des Francas s'exprime donc ainsi : avec les enfants et les jeunes d'aujourd'hui, vers l'homme et le citoyen le plus libre et le plus responsable possible, dans la société la plus démocratique possible ».

## **Ses objectifs :**

Les objectifs découlent des fondements et de la finalité du projet. Ils sont déterminés à la fois par ce dont chaque personne a besoin dans son présent, et par ce qu'implique son devenir, par ce que suppose son développement individuel et par ce qu'implique sa vie en société.

Trois objectifs fondamentaux se dégagent :

- 1- Favoriser dès l'enfance, le développement harmonieux de la personne, le développement physiologique, le développement psychomoteur, le développement affectif, le développement intellectuel, sachant que chacun interfère avec les autres.
- 2- Favoriser dès l'enfance, l'accession de la personne à son autonomie, c'est-à-dire à la capacité de déterminer par soi-même ses actes et ses comportements et de les mettre soi-même en œuvre, en toute responsabilité, compte-tenu des contraintes de l'environnement.
- 3- Contribuer dès l'enfance, à la formation du citoyen (personne sociale), à l'apprentissage de la responsabilité, à la pratique de la solidarité, à l'entraînement à la vie démocratique, à la compréhension et au respect des autres.

Le projet éducatif des Francas vise donc à permettre aux enfants et aux jeunes des milieux les plus divers :

- de participer à des activités individuelles et collectives adaptées à leur âge, répondant à leurs intérêts et à leurs besoins,
- d'accéder aux connaissances, aux techniques et aux formes d'expression les plus variées possibles,
- de constituer, de développer et d'entretenir leur bagage culturel et d'apprendre à se cultiver,
- de se confronter aux réalités de l'environnement matériel et humain,
- d'investir leurs connaissances dans des réalisations individuelles et collectives,
- de participer activement à l'élaboration et à la réalisation de projets collectifs divers,
- d'assumer, selon leurs compétences acquises, des responsabilités et des rôles variés, dans des communautés différentes,
- de participer activement à l'élaboration, à l'actualisation, à la mise en vie et au contrôle des règles de vie de diverses collectivités.

## **Sa mise en œuvre :**

Plus particulièrement, pour l'année 1995, conformément à la résolution approuvée à l'assemblée générale de Pontarlier, le 14 mai 1995, sa mise en œuvre s'effectuera notamment au regard des références éducatives départementales sur la citoyenneté.

La convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant :

- Affirme que l'enfant est un être humain (article 1) et qu'à ce titre, il doit bénéficier de la « dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine » (Préambule).
- Considère « qu'il importe de préparer pleinement l'enfant à avoir une vie individuelle dans la société et de l'élever dans l'esprit de paix, de dignité, de tolérance, de liberté, d'égalité et de solidarité » (Préambule).
- Garantit à l'enfant :

« Le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération, eu égard à son âge et à sa maturité » (article 12).

« Le droit à la liberté d'expression et le droit à l'information » (articles 13 et 17).

« Le droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion » (article 14).

« Le droit à la liberté d'association » (article 15).

Précise que l'éducation de l'enfant doit viser à : « ... préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux... » (article 29).

Il n'en demeure pas moins que le premier droit de l'enfant c'est l'irresponsabilité, le droit à l'insouciance, le droit à être un enfant, le droit à une enfance.

La citoyenneté au sens large de trois idées principales :

- être citoyen, c'est se sentir appartenir à une communauté, c'est-à-dire à la fois se reconnaître dans un minimum de valeurs qu'elle porte, et à être reconnu par elle,
- être citoyen, c'est s'autoriser à oser pour l'ensemble social, oser agir, oser décider et assumer sa décision vis à vis des autres membres,
- être citoyen, c'est se sentir responsable de la citoyenneté des autres, de leur capacité à eux aussi, d'oser agir, décider, assumer leur responsabilité.

Chacun de ces trois points nécessite des apprentissages permettant l'évolution personnelle et sa mesure par l'individu.

#### **Appartenir à une communauté :**

- construire le sentiment d'appartenance à une communauté humaine vivant dans un même espace : le centre de loisirs, le quartier, la commune, l'école, la famille...
- permettre l'élargissement progressif de la communauté à l'intérieur de laquelle l'enfant se reconnaît,
- diversifier l'offre génératrice de plaisir autour de la relation, de l'action partagée, de la valorisation de soi.

#### **S'autoriser à agir pour le groupe :**

L'enfant doit avoir la possibilité d'exercer son autonomie, au sens de la citoyenneté. L'autonomie, c'est :

- permettre à l'enfant d'éclaircir les références qui guident ses choix, en diversifiant les points d'appui de sa réflexion par des situations variées,
- favoriser chez l'enfant la compréhension du fonctionnement du groupe (règles implicites ou explicites) pour mieux se situer,
- permettre à l'enfant de vivre des situations où sa prise de responsabilité sera favorisée et valorisée dans l'intérêt de l'évolution collective.

Des conditions doivent exister afin de permettre l'expression des différentes opinions et gérer les enjeux de pouvoir.

#### **Se sentir responsable de la citoyenneté des autres :**

- Favoriser la mise en vie de projets en commun, avec le groupe (et non pas pour le groupe)
- Dans la réalisation des actions, des activités du centre de loisirs, organiser des moments d'analyse pour examiner avec les enfants si chacun participe et trouve sa place
- L'adulte reste garant de la faisabilité du choix de l'enfant, à condition qu'elle n'atteigne pas sa sécurité physique, affective et morale.